

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 juillet 2017

---

**RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 105)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 5

présenté par

M. Dive, M. Viala, M. Quentin, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Ramadier, M. Vatin,  
M. Pradié, M. Descoeur, M. Le Fur, M. Furst, Mme Lacroute, Mme Poletti et M. Boucard

-----

**TITRE**

Substituer aux mots :

« confiance dans »

les mots :

« pour la modernisation de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La confiance de nos concitoyens ne pourra être rétablie qu'avec un fonctionnement de la vie publique modernisé, plus transparent, plus intelligible et plus juste. Il convient donc que le titre de ce texte reflète les moyens par lesquels la vie politique et parlementaire sera plus en accord avec les attentes légitimes exprimées par les Français.